

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1964 - 1965

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 juin 1965.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN DEUXIÈME LECTURE

*portant création d'un corps d'officiers d'administration
du Service de santé des armées,*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Affaires étrangères, de la Défense
et des Forces armées.)

Le Premier Ministre.

Paris, le juin 1965.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi portant création d'un corps d'officiers d'administration du Service de santé des armées, adopté, avec modifications, en deuxième lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 21 juin 1965.

Le Premier Ministre,

Signé : GEORGES POMPIDOU.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1^{re} lecture : 1200, 1342 et in-8° 328.
2^e lecture : 1462, 1483 et in-8° 375.

Sénat : 159, 196 et in-8° 88 (1964-1965).

L'Assemblée Nationale a adopté, avec modifications, en deuxième lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

.....

Art. 5.

Les sous-lieutenants d'administration du Service de santé se recrutent :

— pour les quatre cinquièmes parmi les élèves de la section « Administration » de l'École du Service de santé militaire, admis, par concours dans les conditions fixées par décret ;

— pour un cinquième parmi les sous-officiers du Service de santé de l'Armée de terre dans les conditions fixées par l'article 3 (1°) de la loi du 14 avril 1832 modifiée.

.....

Délibéré en séance publique, à Paris, le 21 juin 1965.

Le Président,

Signé : Jacques CHABAN-DELMAS.